

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 084-218400877-20240327-DL\_176\_FIN-DE



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté en Conseil Municipal du 22 mars 2024



# SOMMAIRE



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 084-218400877-20240327-DL\_176\_FIN-DE

S<sup>2</sup>LO

P.1

01

PRÉAMBULE

02

RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRES 2023

P.4

03

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

P.8

04

LA LOI DES FINANCES 2024

P.10

05

ÉVOLUTION DES RESSOURCES  
HUMAINES

P.14

06

LA DETTE

P.20

07

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS  
D'INVESTISSEMENTS

P.20

08

LES GRANDES ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2024 A 2026

P.23

09

ZOOMS SUR LES BUDGETS  
ANNEXES

P.28

10

CONCLUSION

P.30

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (*ROB*) est un acte majeur d'une collectivité territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*) ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- La loi n° 2023-1322 DU 29 décembre 2023 de financement pour 2024 ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - ▶ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - ▶ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2024 de la ville d'Orange et les dispositions de la loi de finances pour 2024 ayant un impact sur le budget municipal 2024.

## Quelques points de comparaison : les ratios

LES RATIOS DU CA 2023 POPULATION AU 31/12/2023 DE 29 103 HAB	VALEUR	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1255 €	1299 €
2 Produit des impositions directes / population	581 €	719 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1377 €	1494 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	540 €	344 €
5 Encours de la dette / population	253 €	1006 €
6 DGF / population	167 €	198 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	51,54 %	61,60 %
9 Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	91,14 %	93,60 %
10 Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	39,19 %	23,10 %
11 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	18,40 %	67,40 %

**Comme démontré depuis ces dernières années, la lecture de ces ratios prouve qu'avec moins de recettes sur la même strate nationale, Orange arrive à effectuer plus d'investissement au bénéfice de ses habitants.**

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement (*DGF*) donnée par l'Etat afin d'assumer les missions régaliennes confiées à notre Mairie est en deçà de 16 % par rapport aux autres collectivités de même strate (*ratio 6*).

Afin de ne pas restreindre le pouvoir d'achat de ses habitants, Orange a fait le choix d'avoir une imposition en deçà de la moyenne (*ratio 2*) et de ne prélever que le minimum de recettes nécessaire à l'exercice de ses missions (*ratio 3*).

Les dépenses de fonctionnement sont contenues et reste en dessous de la moyenne (*ratios 1*).

Plus particulièrement le poste « Dépenses de personnels/dépenses réelles de fonctionnement » (*ratio 7*) démontre l'excellente gestion de la ville en matière de coût de la masse salariale. Là où les communes consacrent 60% de leurs dépenses de fonctionnement sur les frais de personnels, Orange n'en utilise de 50%.

Avec une dette nouvelle (*emprunt de 7,5 € souscrit en 2023*), Orange présente des ratios « hors norme » sur l'endettement (*ratios 5 et 11*).

L'investissement, et donc le bien être mis à disposition de la population, est le gagnant de cette bonne gestion puisque Orange investi 57 % de plus que les autres villes de même strate (*ratio 4*).

## Quelques points de comparaison : les commu

Comparatif avec nos communes voisines majeures

## MONTANTS EXPRIMES « PAR HABITANT »

COMMUNE	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Encours dette	Fiscalité	Charges de personnels
Avignon	1763	356	2130	790	928
Cavaillon	1095	379	900	613	629
Carpentras	1302	420	1616	665	748
Sorgues	1248	353	326	528	756
Orange	1266	437	0	571	460
Bollène	1381	231	997	380	843

En **bleu** le mieux classé, en **rouge** le moins bien classé

Les chiffres indiqués sont ceux de 2022, dernière année mise en lignes sur « collectivitéslocales.gouv.fr »  
Le montant par habitant des charges de personnel orangeois est retravaillé pour tenir compte des remboursements de personnels mis à disposition auprès d'autres budgets ou d'autres collectivités (*POP par exemple*).

## Le désengagement de l'Etat envers les collectivités

Il est à souligner le désengagement constant de l'Etat pour le versement de la Dotation Forfaitaire envers notre commune puisque le passage en intercommunalité en 2014 a enlevé 42,03% de notre dotation forfaitaire. Les différentes mesures prises ensuite, dont la contribution des communes au remboursement de la dette de l'Etat, ont accentué ce manque à gagner de 43,71% soit une perte totale de 52,55 M€ depuis 2014.

Il est à noter que les bases fiscales directes locales (*de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie*) sont indexée chaque année sur : la variation en plus ou en moins de nombre de biens dans la commune et du taux de l'inflation. L'inflation ayant été de 7% en 2022 et notre territoire s'agrandissant de nouvelles constructions, il aurait été normal d'avoir, à minima, une augmentation de nos bases de 7%.

Cette augmentation se traduit bien sur les bases (*la plus faible des deux*) de la Taxe Foncière Non Bâti mais pas sur celles de la Taxe Foncière Bâti qui ne progresse que de 6%.

Un courrier de demande d'explication a été envoyé en Préfecture le 14 avril 2023, courrier resté sans réponse à ce jour malgré deux relances téléphoniques. Un second courrier est en cours d'élaboration afin d'obtenir une réponse cohérente. **Pour information, le manque à gagner s'élève à : 107 804 €.**

Ce désengagement constant de l'Etat et la crise économique que nous traversons actuellement fait que la ville d'Orange ne pourra pas baisser, cette année, ses taux des taxes issues de la fiscalité directe locale (*TFB et TFNB*), ce qui reste néanmoins favorable au pouvoir d'achat des orangeois comparé au nombre croissant de communes qui augmentent, parfois de façon déraisonnée, leurs taux.

L'exécution budgétaire de l'année 2023 a subi de plein fouet les conséquences de la crise économique et de l'incertitude géopolitique. Cela s'est accompagné d'une explosion de certains prix (*énergies, matières premières...*) ayant pour conséquence d'alourdir nos dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes ont pu être stabilisées suite à un travail de fonds. **Cette situation explique la non baisse d'impôts prévue initialement.**

*Remarque : Afin de rester sur des montants comparables d'années en années, les recettes et dépenses exceptionnelles sont retranchées de la section fonctionnement car de nature trop volatile.*

## 2.1 Des dépenses de fonctionnement en hausse (+ 7,56 %) :

L'effet de la crise économique liée aux incertitudes géopolitiques ont conduits à une inflation record en 2022 et 2023 ce qui a eu pour conséquences de faire exploser certains tarifs.

La hausse la plus significative concerne le chapitre « charges de personnels » qui augmente de 7,98 %. Cela est en parti dû à la conjugaison de plusieurs facteurs tels que le glissement vieillesse technicité et l'augmentation de point d'indice.

La seconde hausse importance concerne les autres charges de gestions courantes qui progressent de 39,30 % à cause des augmentations des diverses contributions obligatoires et du CCAS ;

Les charges d'amortissements se stabilisent (+ 0,44%).

Il est à noter que le chapitre des charges à caractères générales a pu être maintenu au niveau de l'année 2022 (-0,19%) grâce à l'effort demandés aux agents municipaux quant à la maîtrise de leurs dépenses.

## 2.2 Des recettes de fonctionnement en très légères hausse (+ 6,95 %) :

Si l'on retranche les recettes exceptionnelles de nature trop volatiles, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,57 M € en 2023 ;

Le chapitre « produits de services » progresse de 26,78 % essentiellement à cause d'un travail précis sur la refacturation entre collectivités et entre budgets ;

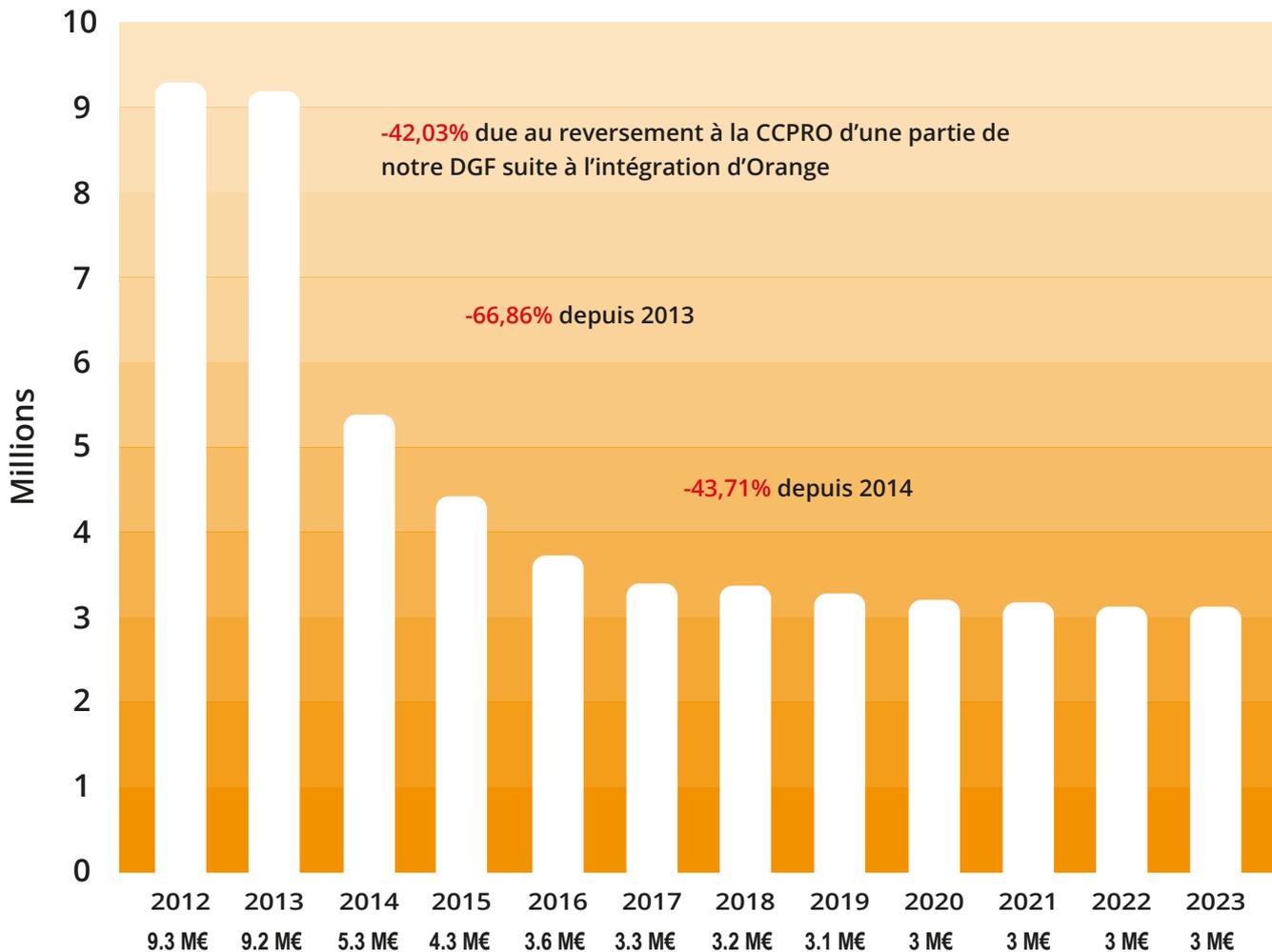
Le chapitre « impôts et taxes » progresse de 3,18 % € grâce à l'augmentation naturelle des bases ;

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes » augmente de 67,97 % du fait de l'encaissement de la redevance d'EDEIS, délégataire du théâtre antique ;

Il est à noter que le résultat de fonctionnement cumulé progresse de 9,18 % signe de la bonne tenue de nos dépenses et de la recherche accrue de recettes.

**Zoom sur la dotation forfaitaire :** Elle est la principale source de financement des collectivités. Elle sert, malheureusement de variable d'ajustement lorsque l'Etat reprend aux collectivités ce qu'il a donné. Ainsi cette dotation décroît chaque année sans autre compensation.

## Effondrement de la Dotation Forfaitaire



### 2.3 Des dépenses d'investissements en forte hausse (+ 30,69 %) :

Les projets lancés, pour certains en début de mandature, tournent désormais à plein régime et connaissent leurs pics de dépenses en 2023 et 2024.

Ainsi en 2023, on peut constater une hausse de 23,94 % des réalisations des dépenses d'équipement (+ 3,03 M€).

Si l'on ajoute les restes à réaliser pour un montant de 2,97 M€ en dépenses et 1,19 M€ en recettes (il s'agit ici de transférer budgétairement, sur l'année 2024, des sommes déjà votées en 2023, pour des opérations en cours mais non terminées afin de conserver les crédits) on atteint le taux de réalisation tout à fait convenable de 64,11 %.



## Des recettes d'investissement en hausse trompeuse

Économies (+ 34,19 %)

Cette hausse est trompeuse car elle est le résultat de recours à un emprunt de 7,5 M€ pour le financement de la déviation de la RN7.

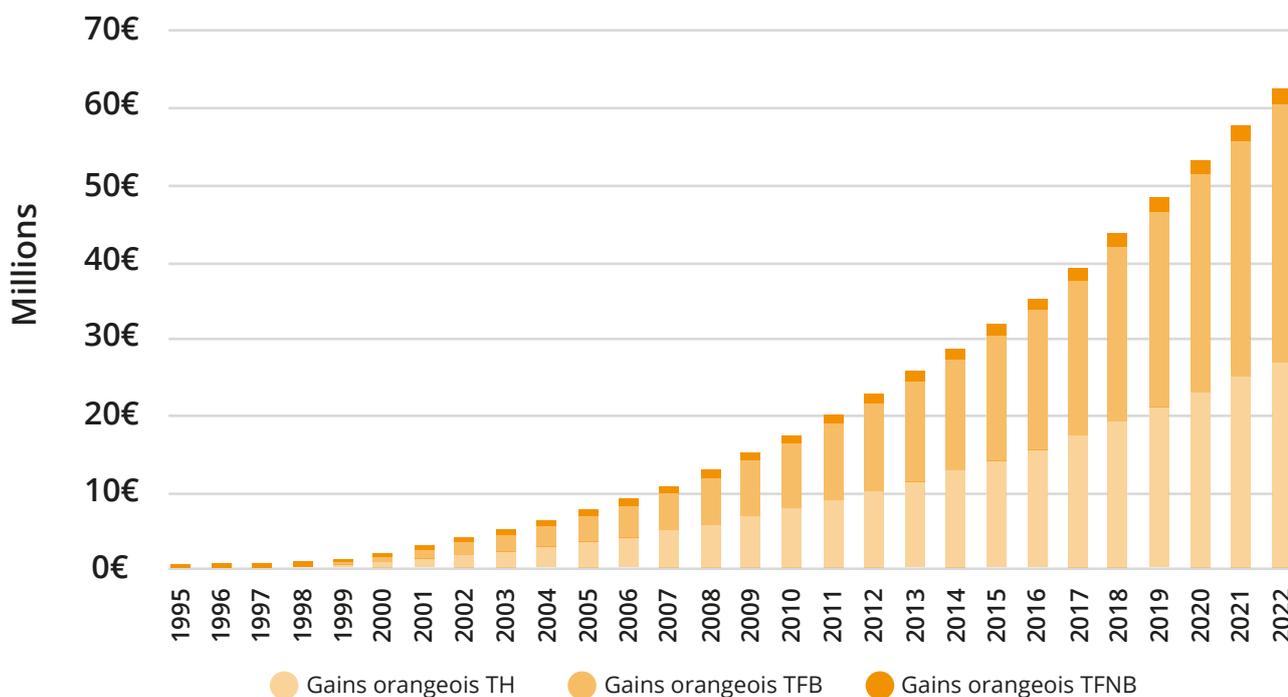
Sans cet emprunt, les recettes d'investissements auraient subi une importante baisse de 29,52% essentiellement due à l'absence de transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur les recettes d'investissement servant au financement des nouvelles dépenses d'équipement. Il est ainsi passé de 6 M € en 2021 à 3 M € en 2022 et à 0 € en 2023.

L'excédent d'investissement décroît en liaison avec le taux de réalisation des dépenses d'équipement en augmentation (*plus je fais de travaux, plus je réduis mon excédent*).

**Zoom sur les économies répercutées aux orangeois suite à notre bonne gestion : L'histogramme ci-dessous fait apparaître les économies réalisées envers nos contribuables en n'augmentant pas la fiscalité plus bien plus souvent en la baissant.**

### 61,68 M€ d'économies fiscales réalisées au profit des orangeois

(comparatif du produit attendu entre le taux de 1995 et les divers taux revues à la baisse, avec l'évolution annuelle des bases).



Il est à noter qu'à partir de 2023 cette étude de gains n'est plus possible car :

La Taxe d'Habitation a été supprimée et compensée lors de la réforme par une fraction de TVA soumise à la consommation des usagers et au bon vouloir du gouvernement qui peut, à tout moment, revenir sur ces engagements.

La Taxe foncière a récupéré la part foncière du département et une compensation pour ses bases perdues suite à la revalorisation des bases fiscales foncières des industries (*l'Etat change très régulièrement sa façon de gérer ses affaires... et donc celles des collectivités*).

Seule la Taxe Foncière sur le Non Bâti reste dynamique, mais avec une base de calcul très faible.

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2023 :

### Compte administratif 2023 budget principal ville

VILLE D'ORANGE JE MAINTIENDRAI	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2023	16 929 676,22 €	15 797 034,81 €	40 643 863,77 €	40 330 149,85€	57 573 539,99 €	56 127 184,66 €
Résultats de l'exercice 2023	1 132 641,41 €		313 713,92 €	/	818 927,49 €	/
Résultats réportés 2022	/	11 897 837,83 €	/	6 653 229,10 €	/	18 551 066,93 €
Résultats clôture définitifs 2023		10 765 196,42 €	/	6 339 515,18 €	/	17 104 711,60 €

### Reprise et affectation résultats 2024

VILLE D'ORANGE JE MAINTIENDRAI	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Reprise des résultats 2023	/	10 765 196,42 €	/	6 339 515,18 €
Restes à réaliser 2023	2 989 085,52 €	1 185 940,29 €		
Total reprises + RAR	/	8 962 051,19 €	/	6 339 515,18 €
Besoin de financement		/		
Affectation budget principal (R1068 / R002 / D002)		0,00 €	/	6 339 515,18 €
Total des sections après affectation	/	8 962 051,19 €	/	6 339 515,18 €

La section investissement ressort en déficit de 1,13 M € malgré les affectations antérieures qui ont permis de continuer à réaliser un montant d'investissement au-dessus de la moyenne de la strate et des autres communes de Vaucluse. Le montant important des travaux 2023 contribue à ce déficit.

La section de fonctionnement affiche un déficit de 0,31 M € conséquences directes des augmentations liées au contexte international actuel.

Si l'on reprend les résultats cumulés des années antérieures, nous pouvons constater un excédent d'investissement de 10,77 M€ et de 6,34 M€ pour le fonctionnement.

La ville continue son travail de recherches d'économies supplémentaires en dépenses et de recettes supplémentaires afin de redonner un autofinancement à la hauteur de ses ambitions.

Malgré tout ce travail reste très aléatoire et, soumis aux fortes contraintes extérieures que notre municipalité ne peut anticiper.

### 3.1 Introduction

L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,9% contre 3,1% en 2023 (estimation). En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédit restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement. Le récent conflit au Moyen-Orient et surtout le conflit Russo-Ukrainien ont exacerbé les risques géopolitiques. La coopération mondiale est essentielle pour faire face aux niveaux élevés d'endettement, à la fragmentation des échanges commerciaux, à l'insécurité alimentaire et aux conflits. Les marges de manœuvre budgétaires limitées des économies émergentes et en développement accentuent le besoin d'améliorer l'efficacité des dépenses. Une action résolue des pouvoirs publics est également nécessaire pour encourager une accélération soutenue de l'investissement.

### 3.2 Les prévisions régionales

Les perspectives de croissance régionales sont différenciées selon l'influence des facteurs internationaux et domestiques. L'activité devrait marquer le pas cette année dans les économies émergentes et en développement d'Asie de l'Est et Pacifique (*principalement en raison du ralentissement de la Chine*), d'Europe et Asie centrale, et d'Asie du Sud, mais accélérer à des degrés divers dans les autres régions du monde.

Plusieurs risques baissiers pèsent sur l'ensemble des régions : intensification des conflits, volatilité accrue des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, affaiblissement de la demande extérieure, resserrement des conditions financières et catastrophes naturelles liées au changement climatique. Quelques exemples de projection de croissance :



INDE  
+6,2%



CHINE  
+4,7%



G20  
+2,9%



ÉTATS-UNIS  
+2,1%



RUSSIE  
+1,8%



JAPON  
+1,0%



ROYAUME-UNI  
+0,7%



ALLEMAGNE  
+0,3%

### 3.3 Le contexte national

L'année 2024 se dessine comme un tournant pour l'économie française. Confrontée à une reprise économique poussive et à des incertitudes multiples, la France s'apprête à traverser une période économique turbulente. Entre des prévisions de croissance modérées, des défis de productivité et de compétitivité, et une épargne nationale élevée, décryptage des perspectives et des défis majeurs qui attendent l'économie tricolore dans un contexte postpandémique complexe.

### 3.3.1 Une reprise modérée et des incertudes persistantes

L'année 2024 s'annonce comme une période de reprise économique modeste pour la France. Selon l'Insee, après un léger recul de 0,1 % du PIB au troisième trimestre 2023, l'économie française devrait connaître une croissance annuelle de 0,8 % pour l'année 2023, en deçà des attentes gouvernementales (cf. *réserves ex supra*). Pour 2024, les prévisions suggèrent une croissance encore timide, avec une augmentation de 0,2 % du PIB pour les deux premiers trimestres. Ces chiffres mettent en lumière la difficulté d'atteindre l'objectif de croissance de 1,4 % fixé par Bercy pour 2024 et ramené récemment à 1%.

Les principaux moteurs économiques, tels que la consommation des ménages, la production industrielle et l'investissement des entreprises, montrent des signes de stagnation. Cette situation est exacerbée par une désinflation en cours, avec une réduction attendue du taux d'inflation à 2,6 % d'ici mi-2024. Bien que les salaires soient prévus pour augmenter légèrement plus vite que l'inflation, soutenant ainsi le pouvoir d'achat, les perspectives de relance restent modérées au vu des politiques menées en matières de chômage et d'assistance systématique.

### 3.3.2 Les défis de la productivité et le compétitivité

Des économistes, lors d'auditions au Sénat, ont exprimé des réserves quant aux prévisions économiques du gouvernement pour 2024. Ils pointent du doigt un optimisme peut être excessif face à un contexte de ralentissement du commerce mondial et d'une inflation persistante. La baisse notable de la productivité du travail en France, en particulier depuis 2018, est une source majeure de préoccupation, impactant les salaires et les recettes fiscales.

L'épargne élevée des Français, parmi les plus importantes au monde, constitue un frein supplémentaire aux perspectives de relance par la consommation. De plus, Bpifrance met en avant les défis liés à la compétitivité et à la réindustrialisation, notamment en raison du déficit commercial record de 2022 et de la baisse des parts de marché à l'exportation. Ces éléments soulignent la nécessité d'une stratégie économique renouvelée pour stimuler la croissance et améliorer la compétitivité internationale de la France.

### 3.3.3 Le portage salarial comme solution potentiel

Dans ce contexte économique complexe, le portage salarial émerge comme alternative sérieuse pour relever certains de ces défis. Ce modèle de travail, qui permet aux professionnels d'exercer en tant que travailleur indépendant tout en bénéficiant du statut de salarié, pourrait être un levier pour dynamiser le marché du travail et stimuler l'innovation.

Le portage salarial offre une combinaison unique de flexibilité et de sécurité, ce qui peut être particulièrement attrayant dans un climat économique incertain. Il permet aux travailleurs de développer leur activité entrepreneuriale tout en conservant les avantages sociaux liés au statut de salarié.

En facilitant l'accès à l'entrepreneuriat, le portage salarial peut jouer un rôle dans la stimulation de l'innovation et de la productivité. Les professionnels en portage salarial peuvent apporter de nouvelles idées et compétences sur le marché, contribuant ainsi à la compétitivité et à la croissance économique.

Le portage salarial peut également répondre aux besoins de réindustrialisation. En permettant une plus grande mobilité des compétences et une adaptation rapide aux besoins du marché, il peut aider les entreprises françaises à se positionner plus efficacement sur la scène internationale.

L'année 2024 se profile comme un moment décisif pour l'économie française, marqué par une reprise prudente et des défis majeurs à relever. La gestion de ces enjeux, notamment à travers des solutions innovantes comme le portage salarial, sera prédominante pour définir la trajectoire économique du pays dans les années à venir.

## 04 LA LOI DES FINANCES 2024

### 4.1 La fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de novembre 2022 à novembre 2023 est constaté à hauteur de 3,9%, annonçant une revalorisation d'autant pour les VLC (Valeurs locatives cadastrales) après 3,5% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024.

Le chantier de l'actualisation de ces VLC est quant à lui repoussé à 2026.

Cette loi de finances initiale est marquée par l'empreinte de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) :

En effet, elle introduit plusieurs dispositifs de majoration et exonérations concernant cet impôt en particulier. La mesure principale du texte concerne à n'en pas douter la possibilité désormais ouverte pour les communes et EPCI (Etablissement Public Communal et Intercommunal) dont le taux de THRS est 25% plus bas que la moyenne départementale pour les communes et nationale pour les EPCI d'augmenter leur taux de façon déliée des autres taux communaux, dans une certaine limite de progression, fixée à 5% de cette moyenne, et avec une limite d'utilisation de ce mode d'augmentation fixée à 75% de cette moyenne. Par ailleurs la loi remet désormais entre les mains des collectivités du bloc communal et intercommunal la possibilité d'exonérer de THRS les associations et fondations d'utilité publique ou d'intérêt général, fondations d'entreprise exclues.

Enfin la LFI (Loi de finances initiale) inscrit dans le marbre législatif le Prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) visant à compenser pour les communes concernées l'effet de bord négatif causé par l'extension de la possibilité de majorer la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et d'instituer la TLV (Taxe sur les Logements Vacants) au détriment de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants).

La taxe foncière n'est pas en reste dans ce texte, plusieurs mesures la concernant directement entre exonérations et compensations :

Dans le cadre de la politique portée sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments depuis quelques années, une nouvelle exonération à destination des logements sociaux est instituée ; les logements sociaux de plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique améliorant significativement leur score

Si cette dernière exonération totale est de droit, les communes et EPCI peuvent décider de l'application sur leur territoire d'une autre exonération semblable : celle-ci concerne tous les logements soumis à la TFPB (Taxe Foncière Pour le Bâti) destinés à l'habitation, pourvu qu'ils aient été achevés depuis plus de 10 ans. Si ces derniers ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique pour un montant de 10 000 € l'année précédant la demande ou de 15 000 € sur les trois années précédentes, les communes et EPCI peuvent décider de les exonérer pendant 3 ans, non re-nouvelables avant 10 nouvelles années. Cette exonération peut être partielle ou totale, de 50% à 100%. Elle est applicable à compter du 1er Janvier 2025.

La même exonération portant sur les logements neufs satisfaisant des critères particulièrement élevés de performance énergétique est à disposition des communes et EPCI. Elle est applicable pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement de ces logements ou de 3 ans suivant l'exonération portant sur les logements neufs si cette dernière est en vigueur sur le territoire concerné.

Par ailleurs, un article introduit la possibilité pour les communes de recevoir pendant plusieurs années une compensation dégressive liée à une perte importante ou exceptionnelle de bases de taxe foncière afférente aux bases industrielles ou commerciales.

Enfin, la LFI étend jusqu'à 2026 le dégrèvement de TFNB ( Taxe Foncière sur le Non Bâti ) au bénéfice des associations foncières pastorales.

D'autres mesures fiscales importantes sont instituées ou prorogées par la loi de finances :

Les zonages ZRR ZoRCOMiR sont remplacés par un zonage unifié Zones France Ruralité Revitalisation (ZFRF) dont les critères reposent sur des données de population, de densité de population et de revenu médian.

Le dispositif Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) est étendu d'un an jusqu'à fin 2024. Ces zonages parmi lesquels les ZFRF rentreront en vigueur le 1er Juillet 2024 impliquent toutes les exonérations facultatives à disposition des communes et EPCI et à destination des entreprises.

Enfin plusieurs mesures concernent spécifiquement les communes d'île de France, particulièrement concernées par le contexte olympique de l'année 2024. Au chapitre des mesures fiscales, signalons la majoration de la taxe de séjour de 200% fléchée à destination de l'établissement public Île de France Mobilités

## 4.2 La Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 320 M€, répartis pour 150M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), et notamment 60% sur sa fraction « péréquation », pour 140M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour 30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible rurale) est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de cette fraction.

La refonte des zonages de revitalisation rurales devrait elle aussi exercer une forte influence sur la répartition des dotations d'aménagement à compter de 2025.

Le système de garantie des communes nouvelles et quant à lui profondément revu, dans l'objectif de réinciter à la création de communes nouvelles :

La dotation d'amorçage est réévaluée à 15€ par habitant.

Une dotation de garantie est instituée au bénéfice des communes nouvelles, garantissant à celles créées avant le 2 janvier 2023 le montant correspondant à la différence si celle-ci est positive entre les montants perçus au titre des garanties communes nouvelles en vigueur jusque-là et le montant perçu au titre du droit commun, et pour celle créées à partir du 1er janvier 2024, le montant correspondant à la différence si elle est positive entre la somme des attributions perçues par les communes constitutives l'année précédant la fusion, hors montant perçus au titre de garanties de sortie, et le montant perçu par la Commune Nouvelle au titre du droit commun.

Ces deux dernières dotations sont désormais financées par la voie d'un PSR et non plus sur l'enveloppe générale de DGF.

La dotation d'intercommunalité (*DI*) voit son plafond de progression annuel relevé à 120% contre 110% auparavant.

Enfin, concernant les fonds de péréquation, les délibérations réglant la répartition dérogatoire du FPIC (fond de péréquation communale et intercommunale) sont désormais pérennisées jusqu'à rapport par une délibération d'une commune membre, ou changement de périmètre de l'intercommunalité. Concrètement le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal peut rester dans le droit commun, c'est-à-dire sous la forme calculée par l'Etat, soit avec une variation de 30% en plus ou en moins suivant que l'on souhaite favoriser les communes ou l'intercommunalité, soit de manière libre mais à condition d'obtenir des délibérations unanimes des communes et leur intercommunalité. Notre choix est de rester sur le droit commun.

### 4.3 Les autres dotations

La dotation pour les titres sécurisés :

Ses critères sont remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.

La dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La garantie de l'Etat sur les sommes payées en assurance pour la protection fonctionnelle des élus voit son périmètre étendu aux communes de – de 10 000 habitants.

## 4.4 La réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction. Les effets de la réforme ne sont désormais plus pondérés que pour un coefficient de 80% du produit de la fraction de correction, sauf en ce qui concerne l'effort fiscal dont l'effet lié à la réforme avait été gelé et est maintenant engagé. L'effet de la réforme sur l'effort fiscal n'est désormais plus pondéré que pour un coefficient de 90%. La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés.

Comme chaque année, l'Etat change, modifie, revisite les diverses formules de calcul et surtout de reversement des différents taxes et impositions. Transfert de compétences sans financement ou financement figé, remplacement de taux pouvant être modifiés par les communes par des compensations figées dans le temps ou encore mode de calcul des dotations en constant changement font que plus personne ne s'y retrouve et que les perdants semblent plus nombreux que les gagnants. Orange fait bien sûr partie des perdants, mais d'un perdant qui, jusqu'à présent, arrive à maintenir un bon niveau de service envers sa population sans augmenter ses impôts.

Le périmètre du FCTVA est étendue aux dépenses liées à l'aménagement de terrains. Une rallonge nationale de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

## 4.6 Le budget vert

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : la loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la transition écologique.

Pour 2024 cela concerne les plus grosses collectivités et la généralisation sera faite progressivement aux autres collectivités de moindre taille. Le seul enjeu de ces budgets verts est d'apprendre à fonctionner avec des achats ou des travaux respectueux de l'environnement donc souvent plus chers (*quid du financement de ce surcoût ?*). Ainsi, lors de chaque dépense, il conviendrait de rajouter sur le mandat une mention indiquant le degré « vert » de cette opération comme suit :

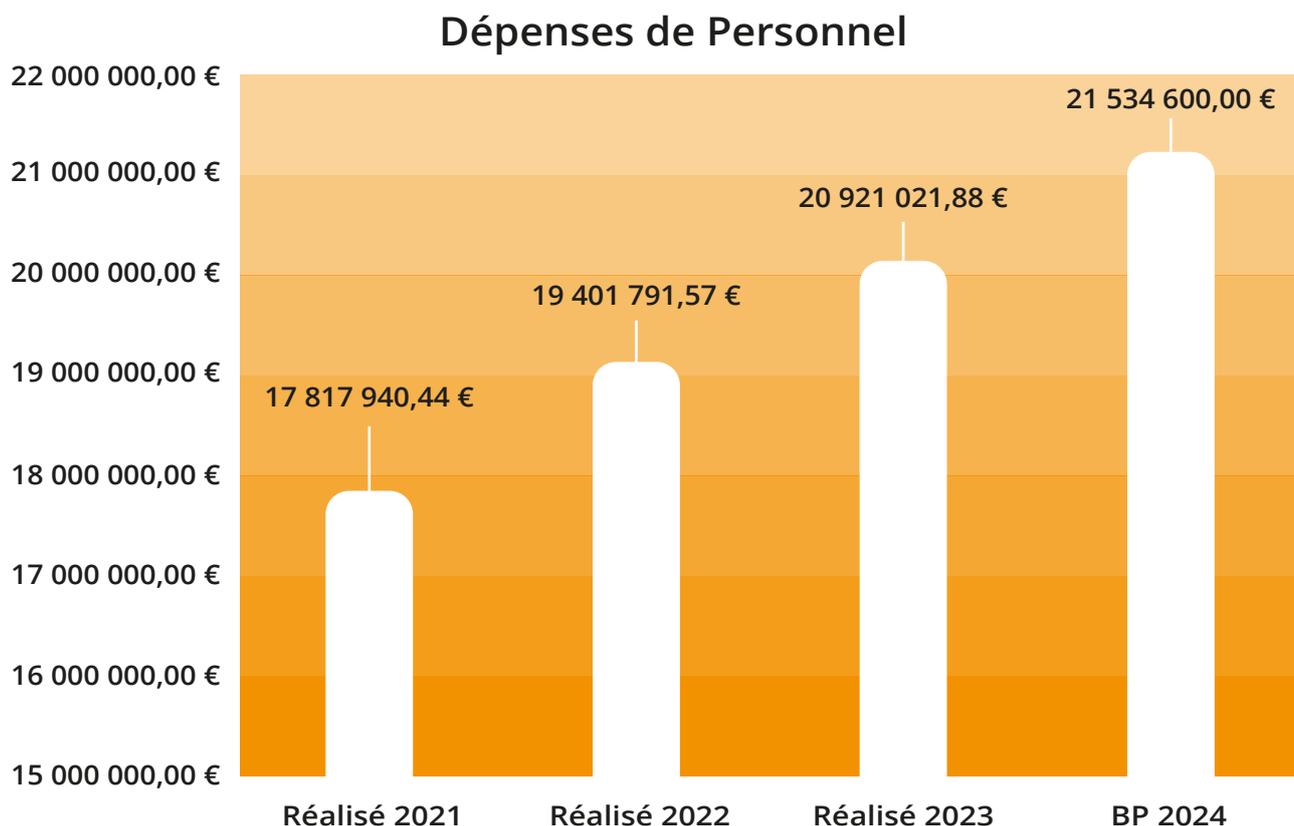
**Vert foncé + 3 = dépenses directement très favorables**  
**Vert plus clair + 2 = Impact favorable mais indirect**  
**Vert anis + 1 = Favorable à court terme mais controversé**  
**Blanc 0 = Neutre ou non mesurable**  
**Marron - 1 = Défavorable**

Par exemple, la collectivité souhaite souscrire un emprunt. Elle devra comparer les offres en incluant l'empreinte carbone de la banque et ses actions sur l'environnement. Autant dire que cela reste très compliqué, chronophage et parfois impossible à mettre en œuvre.

La principale difficulté reste la définition qui va derrière chaque terminologie et le degré de connaissance de l'acheteur envers le produit convoité.

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

### 5.1 Evolution des dépenses du personnel (chapitre 012)



Les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- **L'augmentation de la valeur du point** du 1er juillet 2023 (+1.5%) a entraîné une hausse des dépenses de l'ordre de 140 000 euros en 2023. En 2024, cette réforme représente une augmentation de près de **270 000 euros** pour notre collectivité.
- Les différents décrets relatifs **relèvement du minimum de traitement** dans la fonction publique en 2023 qui représente une hausse annuelle de **197 000 euros** en 2024.
- Impact financier lié à la mesure spécifique d'ajout de 5 points d'indices majorés à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 : **205 000 euros**.

Depuis le 1er janvier 2022, le coût des différentes réformes de l'Etat est estimé à 1 355 000 euros.

Toutefois **ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises** la communauté de communes, du CCAS, mais également par le remboursement des salaires des budgets annexes (Pompes funèbres et crématorium), pour un montant d'environ **2 174 000 euros**.

### 5.1.1 Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2022	CA 2023	BP 2024
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	8 507 235,42 €	8 725 358,89 €	8 629 000,00 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	2 350 904,96 €	2 426 584,10 €	2 410 400,00 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	2 595 456,50 €	3 012 576,61 €	3 458 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 453 596,88 €</b>	<b>14 164 519,60 €</b>	<b>14 497 800.00 €</b>

### 5.1.2 NBI (Nouvelle Bonification Incidiaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2022	NBI 2023
139 264,03 €	128 578,09 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 175

### 5.1.3 Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2022	HS 2023
15 370 H	13 510 H

La diminution des heures supplémentaires réalisées entre 2022 et 2023 se justifie notamment par l'absence d'élections l'année dernière, alors qu'en 2022 il y avait eu 4 scrutins d'organisés. De plus, la nouvelle gestion du temps de travail mise en place en 2023, avec le système de débit/crédit, a permis de réduire le paiement d'heures supplémentaires pour certains services administratifs notamment.

### 5.1.5 Les avantages en natures

	2022	2023
Véhicules	1 agent	8 agents
Logement	1 agent	1 agent
Tickets restaurants	0,00 €	190 365,00 €

### 5.2 La structure des effectifs

#### 5.2.1 Evolution des emplois agents titulaires et contractuels

	EFFECTIFS POURVUS				
	A	B	C	Sans catégorie	TOTAL
Au 31/12/2021	15	66	381	5	467
Au 31/12/2022	18	77	407	3	505
Au 31/12/2023	22	66	406	4	498
Evolution 2022/2023	- 1,39 %				

#### Arrivées et départs 2023

	ARRIVEES	DEPARTS
Fonctionnaires	10	24
Contractuels	71	64
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>88</b>

## En 2023, on totalise :

- 13 départs en retraite et 6 mutations de fonctionnaires contre 8 recrutements par mutation.
- 64 départs chez les contractuels contre 71 recrutements : ces recrutements sont intervenus afin de compenser les départs des agents titulaires et des contractuels non conservés.

### 5.2.2 Le temps de travail

Un nouveau règlement du temps de travail, approuvé en comité technique et en conseil municipal, a été mis en place au 01/01/23. Il apporte principalement les innovations suivantes :

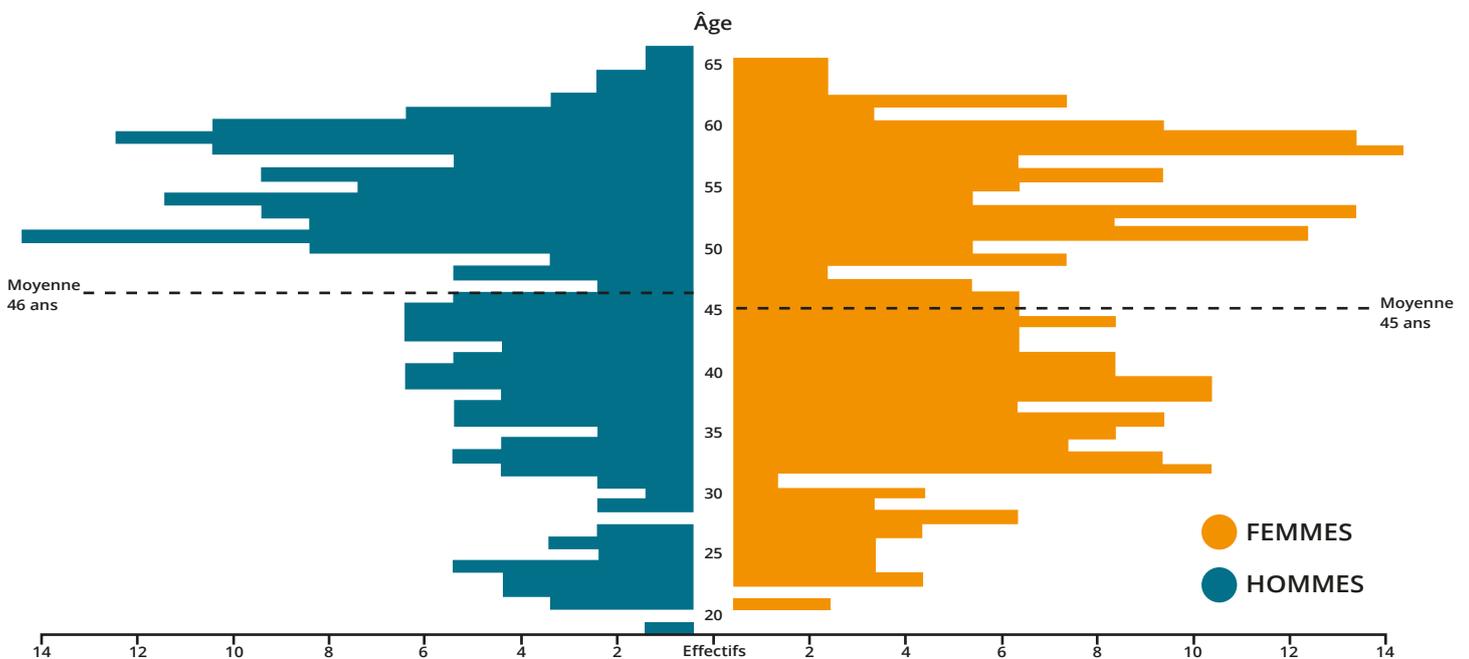
Un temps hebdomadaire de travail au choix entre 35h00, 36h00, 36h30 ou 37h00 sur 4,5 ou 5 jours en fonction de ce qui aura été déterminé par les « règlements de services ».

La mise en place de plages fixes et variables avec débit/crédit selon le schéma suivant : étendue horaire de travail possible de 7h30 à 18h30 avec deux plages fixes (9h-12h puis 14h-16h30) et une pause déjeuner de 45min minimum.

Le recours au télétravail de manière ponctuelle sur demande de l'agent avec accord du responsable hiérarchique.

### 5.2.3 L'âge des agents

#### Pyramide des âges



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

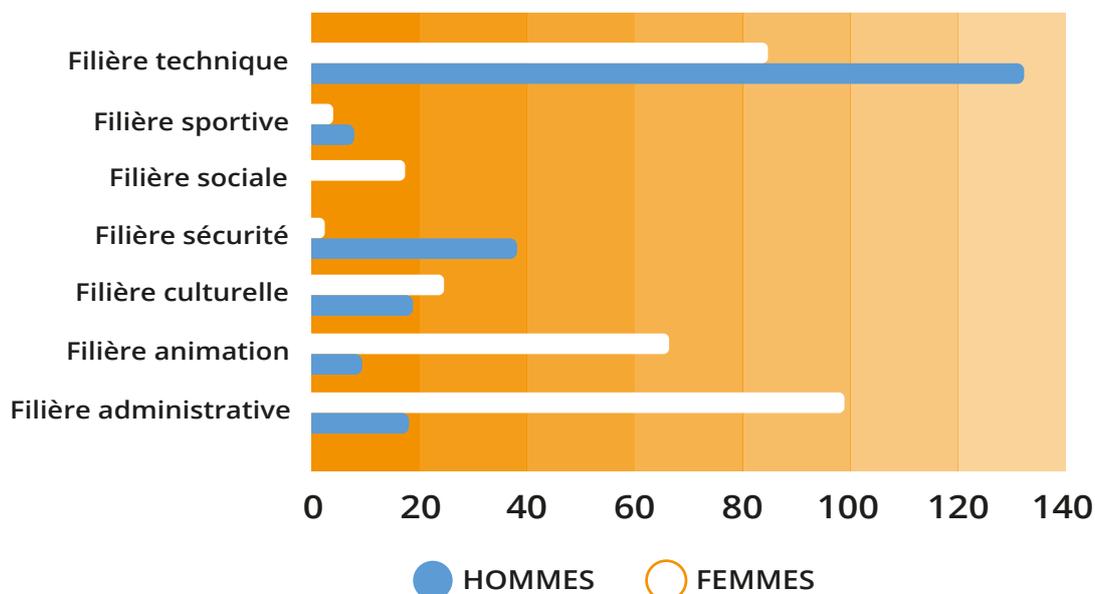
Depuis le 1er janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

## Etat des lieux de la parité

### Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

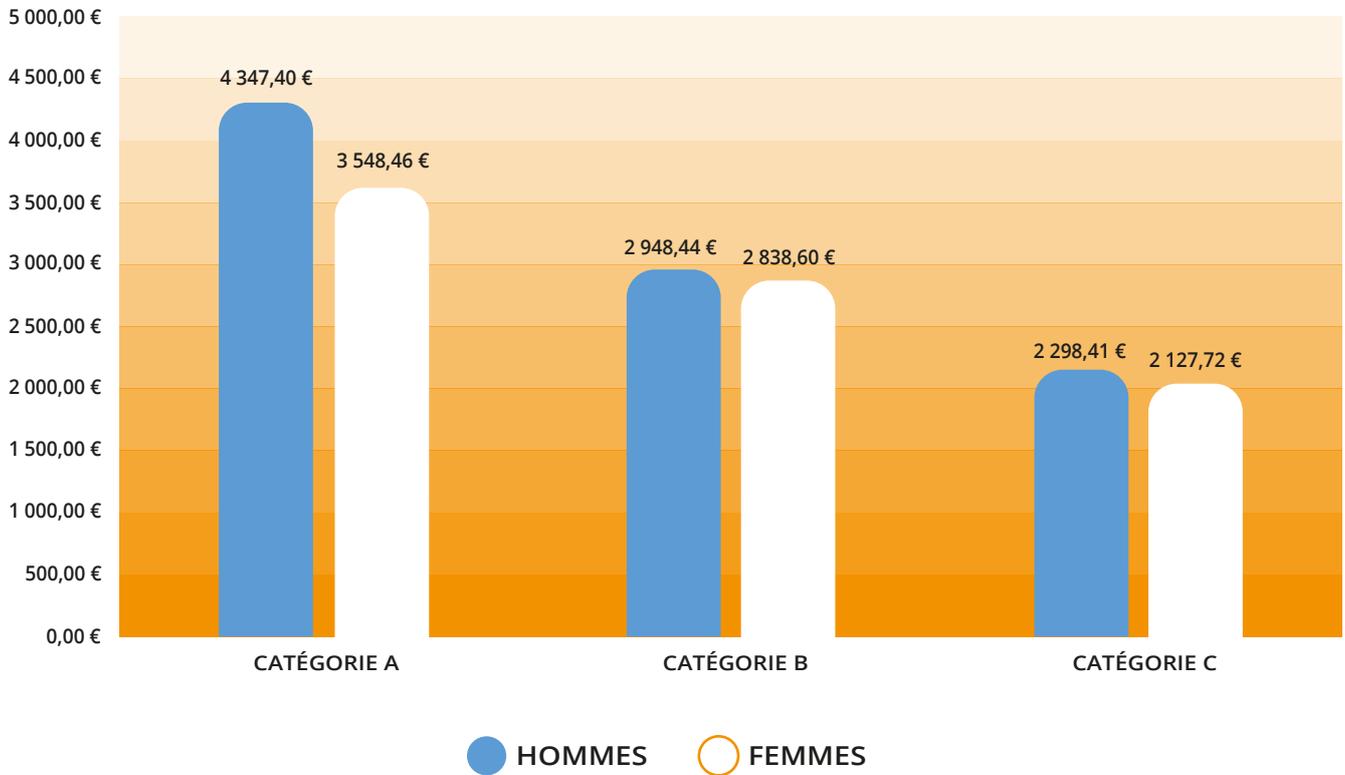
Titulaires	CATEGORIES				TOTAL	Pourcentage
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie		
Hommes	14	31	176	3	224	44,98 %
Femmes	8	35	230	1	274	55,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>66</b>	<b>406</b>	<b>4</b>	<b>498</b>	

### Répartition par genre selon la filière



## COÛT SALARIAL

### Coût brut moyen 2023 par catégorie et genre



Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n'a pas eu recours à l'emprunt depuis plusieurs années et le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d'Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

Néanmoins, après avoir considérablement réduit son excédent de par sa politique massive de travaux, un emprunt de 7,5 M€ a été souscrit en 2024 afin de financer la déviation d'Orange et laisser ainsi assez de budget pour le financement d'une partie du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour mémoire, il s'agit d'un dossier très ancien et qui devait être intégralement financé par l'Etat, et qui a été abandonné pour la énième fois.

Orange reste parmi les meilleurs élèves français en matière de dette. Afin de financer le nouveau groupe scolaire du Coudoulet, un emprunt de 7 M€ pourrait voir le jour, ce qui ramènerai orange dans des proportions d'endettement tout à fait acceptables.

### Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) :

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les Crédits de Paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

Dans un souci de transparence, il a été décidé de présenter une délibération annuelle fixant la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur les années restantes, plutôt que de procéder à des reports beaucoup moins lisibles.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos AP/CP :

Sur les trois AP/CP en cours d'instruction, une seule est en cours de réalisation alors que les deux autres en sont au stade des études.

SUIVI DES AP/CP 2023/2024						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2023	Budgétisé 2024	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 893 779 €	6 988 315 €	852 685 €	52 779 €
		Recettes	3 885 308 €	3 486 308 €	399 000 €	0,00 €
Mise en sécurité et en valeur colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	654 387 €	2 640 000 €	7 248 613 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	681 190 €	2 481 673 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	10 ans	Dépenses	11 347 108 €	1 515 533 €	2 870 000 €	6 961 575 €
		Recettes	2 191 200 €	235 739 €	140 000 €	1 815 451 €
Déviation routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	2 333 800 €	2 749 800 €	2 416 400 €
		Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0,00 €	1 241 143 €	1 418 857€
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	621 733 €	6 858 319 €	247 948 €
		Recettes	699 750 €	6 718 €	600 000 €	93 032 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	386 858 €	798 000 €	2 815 142 €
		Recettes	600 000 €	0,00 €	0,00 €	600 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>51 619 108 €</b>	<b>12 500 627 €</b>	<b>18 009 947 €</b>	<b>21 108 534 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>10 012 800 €</b>	<b>3 895 476 €</b>	<b>1 220 190 €</b>	<b>4 897 135 €</b>

## 7.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de procéder à une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement desdits travaux, dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre PPI est en cours de réflexion comme suit :

## Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'Orange

DEP/REC	Montant	Mandaté total	Reste au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028	Emprunts	Autofinancement
D	7 841 000 €	6 988 315 €	852 685 €	852 685 €					0,00 €	3 955 692 €
R	3 885 308 €	3 486 308 €	399 000 €	399 000 €						
D	10 543 000 €	654 387 €	9 888 613 €	2 640 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	348 613 €	0,00 €	7 206 708 €
R	3 336 292 €	173 429 €	3 162 863 €	681 190 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	81 773 €		
D	11 268 000 €	1 515 533 €	9 752 467 €	2 870 000 €	2 800 000 €	2 800 000 €	1 282 467 €		0,00 €	9 076 800 €
R	2 191 200 €	235 739 €	1 955 461 €	140 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	547 461 €		
D	7 500 000 €	2 333 800 €	5 166 200 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €			7 500 000 €	0,00 €
R	7 500 000 €	0,00 €	7 500 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
D	6 000 000 €	0,00 €	6 000 000 €	1 241 143 €	1 418 857 €				0,00 €	6 000 000 €
D	8 600 000 €	621 733 €	7 978 267 €	6 858 319 €	1 119 948 €					
R	6 506 718 €	6 718 €	6 500 000 €	6 500 000 €	0,00 €				6 500 000 €	2 093 262 €
D	4 000 000 €	386 858 €	3 613 142 €	798 000 €	2 815 142 €				0,00 €	3 400 000 €
R	600 000 €		600 000 €	0,00 €	300 000 €	300 000 €				
D	3 299 717 €	3 083 637 €	216 080 €	216 080 €	0,00 €				0,00 €	3 299 717 €
D	667 221 €	0,00 €	667 221 €	667 221 €	0,00 €				0,00 €	667 221 €
D	500 000 €	0,00 €	500 000 €	0,00 €	0,00 €	500 000 €			0,00 €	500 000 €
D	1 224 000 €	580 713 €	643 287 €	100 000 €	300 000 €	243 287 €			0,00 €	1 224 000 €
D	9 583 872 €	0,00 €	9 583 872 €	0,00 €	0,00 €	400 000 €	4 591 936 €	4 591 936 €	0,00 €	9 583 872 €
D	1 315 000 €	0,00 €	1 315 000 €	1 315 000 €					0,00 €	1 315 000 €
D	535 000 €	0,00 €	535 000 €	0,00 €	0,00 €	535 000 €			0,00 €	
D	514 200 €	0,00 €	514 200 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	514 200 €		0,00 €	
D	720 000 €	0,00 €	720 000 €	0,00 €	720 000 €	0,00 €			0,00 €	
D	3 000 000 €	0,00 €	3 000 000 €	60 000 €	1 470 000 €	1 470 000 €			0,00 €	
D	1 500 000 €	0,00 €	1 500 000 €	20 000 €	740 000 €	740 000 €			0,00 €	
D	10 000 000 €	0,00 €	10 000 000 €	10 000 €	100 000 €	3 296 667 €	3 296 667 €	3 296 666 €	0,00 €	
D	600 000 €	0,00 €	600 000 €	0,00 €	600 000 €				0,00 €	
D	3 360 000 €	0,00 €	3 360 000 €	0,00 €	50 000 €	1 655 000 €	1 655 000 €		0,00 €	
D	87 131 010 €	16 164 976 €	70 966 034 €	20 388 248 €	18 583 647 €	13 359 987 €	10 343 603 €	4 940 549 €		
R	24 019 518 €	3 902 193 €	20 117 325 €	7 720 190 €	15 120 000 €	1 532 000 €	1 224 000 €	629 234 €	14 000 000 €	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
 Reçu en préfecture le 27/03/2024  
 Publié le 27/03/2024  
 ID : 084-218400877-20240327-D176-FIN-DE



## 8.1 En fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 confirme l'effet ciseaux annoncé (*les dépenses sont plus importantes que les recettes*) avec un léger déficit de 0,31 M€ contre des excédents dégagés de 0,53 M€ en 2022 et 4,8 M€ en 2021. Les causes sont connues et expliquées tout au long de ce Rapport d'Orientation budgétaire, pour mémoire essentiellement à cause de l'augmentation du coût des matières premières et des fluides dus à la crise économique, issue elle-même du conflit russo-ukrainien. Notre commune continuera au cours des prochaines années, de travailler sur le retour à un excédent de fonctionnement permettant une partie du financement de la section d'investissement. Néanmoins, le challenge s'avère difficile au vu de l'inflation records constaté depuis deux ans dans tous les pays et plus particulièrement le nôtre ainsi que par le désengagement constant de l'Etat qui a délégué certaines de ses missions régaliennes aux communes sans contrepartie égales. Nous pouvons citer les coûts de quelques-unes en 2023 :

**La police Municipale : 2,78 M€ de dépenses contre 0,81 M€ de recettes**

**Les Archives : 1,56 M€ de dépenses contre 0,25 M€ de recettes**

**L'Etat civil : 2,57 M€ de dépenses contre 0,06 M€ de recettes**

Le secteur recettes sera exploité au maximum de ses possibilités tout en gardant un niveau de contribution acceptable pour les orangeois.

Après avoir souscrit un emprunt de 7,5 M€ pour financer la déviation de la RN7, une consultation sera lancée cette année afin de financer le nouveau groupe scolaire du Coudoulet à hauteur de 6,5 M€. Cela permettra de conserver des fonds nécessaires à tous les projets en cours et à venir pour embellir notre ville.

L'incertitude continue de peser sur les dotations de l'Etat, qui diminuent un peu plus chaque année, dont les 13 Md€ sur le remboursement de la dette de l'Etat qui sont maintenant pleinement handicapant pour notre commune (- 42,83 % de la Dotation Forfaitaire orangeoise). La DGF de 2014 représentait 5,33 M€ contre 3 M€ en 2022 et 2,96 M€ en 2023.

Néanmoins, nous continuerons à percevoir notre Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSCUCS), signe de l'appartenance de notre ville aux communes les moins favorisées.

Pour 2024, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 45,61 M€ (*avec la reprise des résultats antérieurs*). Les dépenses de personnel augmentent essentiellement à cause de la revalorisation du point d'indice et des mesures gouvernementales mises en œuvre. Les dépenses à caractère général progressent en prévision de l'augmentation des fluides et du coût des matières premières tout en conservant l'attractivité orangeoise en matière de culture et de spectacles nombreux et variés.

Malgré les incertitudes liées à la crise économique, la ville d'Orange a su rester sur sa ligne de conduite à savoir la réalisation de travaux majeurs dont le pic est atteint cette année avec pas moins de 15,71 € investis pour le bien être des orangeois contre 12,67 M€ en 2023, 10,67 M€ en 2021 et 8,32 M€ en 2020 année COVID.

Le suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (*PPI*) d'envergure et couvrant la mandature en cours permet de planifier les futurs investissements et les moyens de les financer.

En recettes, l'effort particulier de recherche de subventions entrepris en 2022 a permis d'obtenir 1,43 M€ allégeant d'autant la facture des travaux. Il est compliqué d'obtenir ces financements car les thématiques sont à la fois très ciblées et il convient de fournir des dossiers très étoffés dans un temps relativement restreint.

L'excédent reporté antérieur toujours conséquent passe de 11,9 M€ en 2022 à 10,77 M€ en 2023. Il permettra la poursuite d'un investissement conséquent et bien au-dessus des villes de la même strate. La commune va lancer une consultation afin de recourir à un emprunt de 6,5 M€ pour le financement de la construction du nouveau groupe scolaire du Coudoulet qui sera remboursé sur une longue durée afin de rester le plus indolore possible sur nos futurs budgets.

La section d'investissement s'équilibrera vraisemblablement autour de 32,83 M€ (*dont 30,84 M€ de dépenses d'équipement nouvelles ou en cours*), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

En section d'investissement en plus des travaux en cours, 3 grandes orientations qui mettent en valeur les priorités politiques de l'année.

### **I - Investir dans le rayonnement touristique et économique de la ville et renforcer son attractivité = 8 601K€**

- 1) Un patrimoine historique unique entretenu et valorisé
- 2) Des collections mises en valeur et de nouvelles acquisitions
- 3) Toujours mieux accueillir un public exigeant pour une programmation de qualité
- 4) Un centre-ville dynamique et attractif

### **II - Promouvoir l'éducation et les activités sportives et culturelles, favoriser le bien-être des enfants = 11 139 K€**

- 1) Permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions
- 2) Orange ville qui accompagne les familles
- 3) Améliorer et adapter les espaces éducatifs
- 4) Offrir des bonnes conditions pour les pratiques sportives, culturelles et associatives

### **III - Garantir la tranquillité et la sécurité aux orangeois = 1 601 K€**

- 1) Des moyens et une présence renforcés

## I – Investir dans le rayonnement touristique et économique de la ville et renforcer son attractivité

### 1) Un patrimoine historique unique entretenu et valorisé

#### Citons parmi d'autres opérations en 2024 :

##### **Colline Saint-Eutrope 3897 K€ :**

- Tranche A mise en valeur du château

##### **Cathédrale Notre Dame de Nazareth pour un montant de 78 K€ :**

- Restauration des décors
- Lots 3, 6 et 7
- Sécurité

### 2) Des collections mises en valeur et de nouvelles acquisitions

#### Retenons pour 2024 :

##### **Musée d'art de d'histoire d'Orange pour un montant de 505 K€ :**

- Etudes et travaux musée
- Suivi chantier théâtre antique et fouilles archéologiques
- Restauration d'œuvres
- Acquisition collection Vallentin du Cheylard
- Fouilles
- Acquisition de mobilier de muséographie

##### **Archives pour un montant de 288 K€ :**

- Equipements informatiques
- Signalétique
- Numérisation et restauration fonds archives
- Acquisitions de documents d'archives

### 3) Toujours mieux accueillir un public exigeant pour une programmation de qualité

#### En 2024 seront privilégiés :

##### **Théâtre antique pour un montant de 154 K€ :**

- Grill Technique
- Aménagements et études Basilicae Est et Ouest
- Plateaux techniques

### **Théâtre des princes** pour un montant de **135 K€** :

- Travaux escaliers, électricité, trappes
- Matériel lumière
- Console 5CL
- Mobilier

#### *4) Un centre-ville dynamique et attractif*

Des moyens conséquents en 2024 = **3544 K€**

- Droit de préemption
- Réhabilitation locaux commerciaux et immeuble
- Mise en sécurité bâtiments
- Travaux entretien et maintenance du parc privé de la ville
- Acquisitions
- Aménagement Courreges et Daladier espaces verts
- Arbres et arbustes
- Remplacement matériel
- Illuminations
- Pots bancs corbeilles

## **II - Promouvoir l'éducation et les activités sportives, favoriser le bien-être des enfants :**

### *1) Permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions : 344 K€*

- Equipements informatique dans les classes
- Amélioration équipement des cantines
- Peinture
- Climatisation
- LED

### *2) Orange ville qui accompagne les familles : 7346 K€*

- Construction de la nouvelle école du Coudoulet

### 3) Améliorer et adapter les espaces éducatifs : 489 K€

- Mobilier intérieur et extérieur
- Brise vue et stores
- Voile d'ombrage
- Rénovation sanitaire
- Motricité
- Mur d'escalade
- Parcours d'orientation

### 4) Offrir des bonnes conditions pour les pratiques sportives, culturelles et l'accueil des associations :

## Des équipements entretenus et améliorés pour un montant de 2960K€

#### Stades : 456 K€

- Eclairage
- Tribunes
- Equipements

#### Associations : 380 K€

- Etudes et travaux Parc des Expositions
- Equipements

#### Gymnases : 1654 K€

- Etude, travaux et aménagement parking gymnase Trintignant
- Rénovation Giono
- Equipements

#### Piscine : 73K€

- Travaux
- Caméra
- Projet centre aquatique

#### Médiathèque 338K€

- Travaux terrasse
- Informatique
- Equipements et acquisition

#### Conservatoire : 59 K€

- Travaux
- Informatique
- Equipements et instruments

### III – Garantir la tranquillité et la sécurité aux orangeois

#### 1) Des moyens et une présence renforcés

Pour une ville sûre 7j/7 et 24h/24, en 2023 la ville investit : **1601 K€**

- Construction d'un nouveau poste de police
- Extension de la vidéosurveillance (caméras)
- Achat de deux véhicules
- Modernisation et développement des équipements : kits radios, jumelle, pistolet, gilet pare-balle
- Modernisation du système informatique

## 09 ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES

Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Établis pour certains services locaux spécialisés (*parking, funéraire, etc...*), ils doivent s'équilibrer par leurs recettes propres. Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, pour équilibrer les comptes.

L'année 2023 s'est déroulée dans la même lignée que les exercices d'avant COVID19

### 9.2 Budget annexe des Pompes Funèbres :

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2023 :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2023	113 276,97 €	113 969,02 €	832 929,94 €	802 542,46 €	946 206,91 €	916 511,48 €
Résultats de l'exercice 2023	/	692,05 €	30 387,48 €	/	/	-29 695,43 €
Résultats réportés 2022	/	603 062,08 €	/	598 920,66 €	/	1 201 982,74 €
Résultats clôture définitifs 2023	/	603 754,13 €	/	568 533,18 €	/	1 172 287,31 €
Restes à réaliser 2023	61 552,86 €	0,00 €			61 552,86 €	0,00 €
Total reprises + RAR	/	542 201,27 €	/	568 533,18 €	/	1 110 734,45 €
Besoin de financement (R1068)		0,00 €				0,00 €
Résultats clôture définitifs 2023	/	542 201,27 €	/	568 533,18 €	/	1 110 734,45 €

#### Réalisé investissement 2023 :

- Acquisition véhicule 3.5T pour le fossoyage : HT = 57 000€ + matériels e levage fossoyage : HT = 5 700€
- Acquisition TRAFIC FOURGON : HT = 26 000€ + aménagement intérieur spécifique funéraire HT = 8 800€
- Acquisition matériels informatiques : HT= 8 500€

#### Investissement Projets 2024 :

- Acquisition d'un corbillard : HT = 200 000€
- Acquisition divers matériels (transpalette électrique, chariot élévateur, lève-personne pour la morgue) : HT = 120 000€
- Installation d'une station de lavage : HT = 80 000€



## Budget annexe du Crématorium :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 084-218400877-20240327-DL\_176\_FIN-DE

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2023	179 606,09€	169 636,38 €	704 118,62 €	816 912,84 €	883 724,71 €	986 549,22 €
Résultats de l'exercice 2023	9 969,71 €	/	/	112 794,22 €	/	102 824,51 €
Résultats réportés 2022	/	913 203,59 €	/	869 420,59 €	/	1 782 624,18€
Résultats clôture définitifs 2023	/	903 233,88 €	/	982 214,81 €	/	1 885 448,69 €
Restes à réaliser 2023	14 610,22 €	0,00 €			14 610,22 €	0,00 €
Total reprises + RAR	/	888 623,66 €	/	982 214,81 €	/	1 870 838,47 €
Besoin de financement (R1068)		0,00 €				0,00 €
Résultats clôture définitifs 2023	/	888 623,66 €	/	982 214,81 €	/	1 870 838,47 €

#### Réalisé investissement 2023 :

Remplacement des 2 chaudières des 2 Fours : HT = 83 000€

Système incendie salle des fours : HT = 20 000€

Acquisition d'un véhicule léger électrique CITROEN C4 : HT = 25 700€ + fourniture et pose borne de recharge électrique : HT = 4 000€

Acquisition de 4 chariots pour cercueils CATAFALQUES FALCATA : HT = 12 600€

Pompe immergée forage : HT = 7 000€

Acquisition d'une plateforme de pesée pour cercueils : HT = 3 200€

#### Investissement Projets 2024 :

Construction d'un bâtiment annexe 70m2 : HT = 300 000€

Système de récupération de chaleur fatale : HT = 400 000€

Acquisition de 4 chariots pour cercueils CATAFALQUES FALCATA : HT = 20 000€

Acquisition voiturette électrique type « golfette » : HT = 12 000€



## Budget annexe Parking Souterrain :

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2023 :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE PARKING VILLE D'ORANGE

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice 2023			44 169,35 €	75 838,07 €	44 169,35 €	75 838,07 €
Résultats de l'exercice 2023			/	31 668,72 €	/	/
Résultats réportés 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €
Résultats clôture définitifs 2023			/	158 611,40 €	/	158 611,40 €
Restes à réaliser 2023						
Total reprises + RAR			/	158 611,40 €	/	158 611,40 €
Besoin de financement (R1068)						
Résultats clôture définitifs 2023			/	158 611,40 €	/	158 611,40 €

Ce budget annexe est composé de la seule section d'exploitation. Ces principales recettes proviennent du montant dont s'acquittent les usagers pour l'utiliser alors que les principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking.

L'année 2023 restera l'année référence en matière de réalisation d'investissement.

Néanmoins, l'inflation liée à la crise économique qui se traduit par de fortes augmentations des matières premières et des fluides ne permet plus de dégager un autofinancement positif de la section de fonctionnement. Cela pèsera sur notre prochain budget qui devra réduire certaines de ses dépenses.

La municipalité a fait le choix, en 2024, **de ne pas augmenter sa fiscalité** tout en conservant le même niveau de service envers ses concitoyens.

La section d'investissement s'est pleinement exprimée avec 15,71 M€ d'équipements réalisés dans la commune. L'excédent d'investissement de 8,86 M€ après financement des restes à réaliser, témoigne des possibilités d'investissement restantes sur les années à venir.

Ainsi, afin de conserver des marges de manœuvres suffisantes, il a été décidé de recourir à un emprunt de 6,5 M€ afin de financer la totalité de la construction du nouveau groupe scolaire du Coudoulet.

L'exécution budgétaire de l'année 2024 sera très certainement la dernière année avec un investissement aussi conséquent. En effet, même en cas de retour à une situation économique d'avant conflit Russo/Ukrainien, qui ne semble pas probable, le retour à la normale pourrait prendre quelques années.

**De plus, un redressement à la tête de l'Etat Français apparait plus que jamais nécessaire compte tenu du déclin continu de notre pays depuis plusieurs décennies.**

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2024 sera sur la même tendance que celui de 2023.